

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre commerciale)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI

No. : 615-11-001228-107 et 615-11-001229-105

DATE : 7 janvier 2011

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : L'HONORABLE JOCELYN GEOFFROY, J.C.S.

615-11-001228-107

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :

NORTHERN STAR MINING CORP.

Débitrice / Requérante

SAMSON BÉLAIR DELOITTE & TOUCHE INC.

Syndic

PLATINUM PARTNERS VALUE ARBITRAGE FUND L.P.

- et -

RED KITE EXPLORER TRUST

- et -

CENTURION CREDIT GROUP MASTER FUND, L.P.

-et-

ANGLO PACIFIC GROUP PLC

Mises en cause

615-11-001229-105

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :

RESSOURCES JAKE INC. / JAKE RESOURCES INC.

Débitrice / Requérante

SAMSON BÉLAIR DELOITTE & TOUCHE INC.

Syndic

PLATINUM PARTNERS VALUE ARBITRAGE FUND L.P.

- et -

RED KITE EXPLORER TRUST

- et -

CENTURION CREDIT GROUP MASTER FUND, L.P.

-et-

ANGLO PACIFIC GROUP PLC

Mises en cause

J U G E M E N T

[1] CONSIDÉRANT la requête des débitrices, Northern Star Mining Corp. et Ressources Jake inc., pour obtenir une quatrième prorogation du délai pour déposer une proposition;

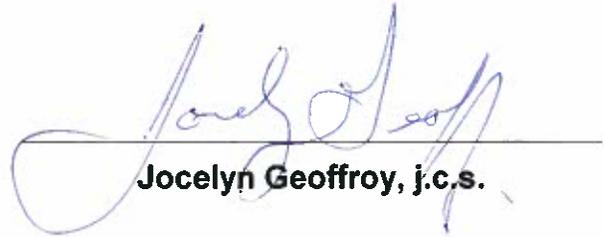
[2] CONSIDÉRANT le consentement des créanciers, Platinum Partners Value Arbitrage Fund L.P., Red Kite Explorer Trust, Centurion Credit Group Master Fund, L.P. et Anglo Pacific Group PLC;

POUR CES MOTIFS, LA COUR :

[3] **ACCUEILLE** la requête des débitrices, Northern Star Mining Corp. et Ressources Jake inc., pour obtenir une quatrième prorogation du délai pour déposer une proposition;

[4] **PROROGÉ** jusqu'au 24 janvier 2011 le délai accordé à chacune des débitrices, Northern Star Mining Corp. et Ressources Jake inc., pour déposer une proposition;

[5] **LE TOUT** sans frais.



Jocelyn Geoffroy, j.c.s.

Me Geneviève Cloutier, GOWLING LAFLEUR HENDERSON
Procureurs des Débitrices / Requérantes

Me Christian Roy, OGILVY RENAULT
Procureurs des Mises en cause Platinum Partners Value Arbitrage Fund L.P., Red Kite Explorer Trust, Centurion Credit Group Master Fund, L.P.

Me Simon Seida, BLAKES, CASSELS & GRAYDON
Procureurs de la Mise en cause Anglo Pacific Group PLC

Me Patrice Racicot, LAVERY DE BILLY
Procureurs du Syndic